



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : transports

Question écrite n° 10123

Texte de la question

M Elie Castor demande à M le ministre des départements et territoires d'outre-mer si, dans la perspective du programme Hermes, il envisage de moderniser et de restructurer les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Guyane.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement de l'activité spatiale en Guyane nécessite une action coordonnée et spécifique en complément du contrat de plan et du programme de développement régional. C'est l'objet du programme PHEDRE (Partenariat, Hermes, Développement régional) arrêté par le Gouvernement le 1er décembre 1989. Ce plan comporte des mesures en faveur du logement, des équipements collectifs des communes, de l'aménagement d'infrastructures de transport et des mesures de solidarité en faveur de l'ensemble des communes guyanaises. Concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Guyane, il est prévu l'agrandissement de l'aérogare de Rochambeau, la modernisation des équipements aéroportuaires et la réalisation d'un quatrième poste à quai au port de Degrad-des-Cannes.

Données clés

Auteur : [M. Castor](#) **•** [lie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10123

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 929